

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 SEPTEMBRE 2008**

Procès-verbal de la séance régulière du mardi, 2 septembre 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Michel Brochu  
Guylaine Blais  
Louise Turmel

Daniel Blais  
Éric Blanchette  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Clément Morin, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

**2008-09-237**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,  
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert;
3. Adoption du procès-verbal;
  - 3.1. Séance régulière du 4 août 2008;
4. Période de questions;
5. Correspondance;
6. Comptes à payer;
7. État des revenus et dépenses au 31 août 2008;
8. Règlement no 188-2008 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007 et 182-2008);
  - 8.1. Avis de motion;
  - 8.2. Adoption du premier projet;
9. Dépôt de soumissions;
  - 9.1. Achat de sel à déglacer;
  - 9.2. Achat de sable abrasif;
10. Demande de soumissions;
  - 10.1. Nettoyage de puisards;
  - 10.2. Travaux d'asphaltage;
11. Inspection municipale;
  - 11.1. Travaux à autoriser;
12. Inspection en bâtiments;
  - 12.1. Émission des permis;
  - 12.2. Dossiers des nuisances;
  - 12.3. Mise aux normes des installations septiques;
13. Sécurité des incendies;

- 13.1. Demandes du directeur;
- 14. Développement résidentiel;
  - 14.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2;
    - 14.1.1. Travaux d'aménagement du parc récréatif - suite;
- 15. Prolongement de la rue des Merles;
  - 15.1. Constructions Edguy inc.;
    - 15.1.1. Recommandation de paiement no 3;
    - 15.1.2. Recommandation d'acceptation provisoire des travaux;
- 16. Ministère des Transports;
  - 16.1. Renouvellement du contrat de déneigement - route du Vieux-Moulin;
- 17. Projet d'élevage porcin - Ferme Justin Fortin inc.;
  - 17.1. Mandat pour la consultation publique;
- 18. Divers;
- 19. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2008-09-238**

#### **3.1. Séance régulière du 4 août 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,  
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **5. CORRESPONDANCE**

Monsieur Clément Morin, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent:

**2008-09-239**

#### **Construction Géralda - raccordement au réseau d'égout**

CONSIDÉRANT QUE Construction Géralda a comme projet la construction d'une résidence au 111, rue du Parc à Saint-Isidore;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé est desservi par le réseau municipal d'égouts pluvial et sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation de branchement au réseau d'égouts de la municipalité est déposée à ce jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte que la future résidence sise au 111, rue du Parc soit raccordée au réseau municipal d'égouts pluvial et sanitaire et ce, aux frais de la propriétaire madame Isabelle Mercier.

QUE l'ensemble des travaux soit supervisé par l'inspecteur municipal, monsieur Richard Allen.

Adoptée

**Domaine Montauchamp inc. - rue du Draveur**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a étudié la proposition soumise relativement à la dénomination de la nouvelle rue sur la propriété du Domaine Montauchamp inc.;

**2008-09-240**

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne l'appellation «*Rue du Draveur*» concernant la nomenclature de la nouvelle rue sur la propriété du Domaine Montauchamp inc.

Adoptée

**2008-09-241**

**Office municipal d'habitation de Saint-Isidore - renouvellement de mandat**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le mandat de mesdames Hélène Labonté et Dany Pelchat pour faire partie du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Isidore et ce, pour une période de trois (3) ans.

Adoptée

**2008-09-242**

**MRC de La Nouvelle-Beauce - transport collectif**

ATTENDU QUE par la résolution no 9063-08-2008, la MRC de La Nouvelle-Beauce a l'intention d'acquérir compétence en matière de transport collectif;

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal, la MRC doit respecter certaines procédures pour déclarer compétence à l'égard des acquis qui sont du ressort des municipalités locales;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce possède déjà compétence en matière de transport adapté et intégré, et ce, pour le territoire des dix (10) municipalités locales suivantes : Frampton, Saints-Anges, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Sainte-Hénédine, Saint-Isidore, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie, Scott et Vallée-Jonction;

ATTENDU QUE lesdites municipalités participent conjointement avec celles de la MRC Robert-Cliche au service de transport adapté et intégré depuis quelques années dont la gestion courante du service est assurée par Transport RCNB;

ATTENDU QUE Transport RCNB a soumis à la MRC de La Nouvelle-Beauce un plan de développement en transport collectif comprenant les étapes de mise en œuvre du projet;

ATTENDU QUE depuis 2007, le gouvernement du Québec a instauré un programme d'aide financière au transport collectif régional géré par le ministère des Transports et dont la contribution correspond au double de celle de l'organisme admissible, et ce, jusqu'à concurrence de cent mille dollars (100 000 \$) par année;

ATTENDU QUE les municipalités locales peuvent renoncer au préavis de quatre-vingt-dix (90) jours prévus à l'article 10 du Code municipal afin de permettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce d'acquérir compétence dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil informe la MRC de La Nouvelle-Beauce que la municipalité de Saint-Isidore renonce au préavis de quatre-vingt-dix jours (90) jours prévus à l'article 10 du Code municipal et consent à ce que la MRC déclare compétence en matière de transport collectif.

Adoptée

**2008-09-243**      **Association des directeurs municipaux du Québec - colloque 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra à Saint-Joseph les 18 et 19 septembre 2008 au coût de quatre-vingt-cinq dollars (85,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

**2008-09-244**      **Association des directeurs municipaux du Québec - formation**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à participer à la formation portant sur la nouvelle présentation de l'information financière municipale en 2009, qui se tiendra à Québec le 8 octobre prochain, au coût de cent quatre-vingts dollars et soixante cents (180,60 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2008-09-245**      **Premier Tech Environnement - tournoi de golf**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie l'inscription de l'inspecteur municipal pour participer au tournoi de golf annuel de Premier Tech Environnement qui se tiendra vendredi le 12 septembre 2008 au Club Du Grand Portneuf à Pont-Rouge, au coût total de cent quarante dollars (140,00 \$), incluant la formation sur le nouveau filtre de désinfection FDI.

Adoptée

**2008-09-246**      **Axion - installation de poteaux**

ATTENDU QUE la compagnie Axion désire installer deux (2) nouveaux poteaux, incluant les haubanages, dans l'emprise municipale le long du rang de la Rivière;

ATTENDU QUE l'installation desdits poteaux servira à offrir le service de câble pour certains résidants du secteur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la compagnie Axion à procéder à l'installation de deux (2) nouveaux poteaux donnant accès au service de câble, dans l'emprise municipale longeant le rang de la Rivière, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, un éventuel acte de servitude de passage et ce, aux frais de Axion.

Adoptée

Suite à l'offre de vente reçue par Matériaux St-Isidore pour une partie du lot 3 029 524, le conseil convient de rencontrer les propriétaires afin de discuter du dossier.

Le conseil convient d'accorder une souplesse à la réglementation municipale en autorisant la plantation d'un arbre seulement pour les deux (2) parties du jumelé, soit le 129 et 131 rue des Harfangs.

Le conseil accepte d'annuler l'offre d'achat pour le terrain lot numéro 4 053 884 et de rembourser l'acompte versé.

Le conseil convient de ne pas se prévaloir du droit de premier refus concernant le terrain lot numéro 3 884 462 mais collaborera à la recherche d'un éventuel acquéreur.

Pour répondre aux demandes de monsieur Luc Doyon de Fabrication Dalji inc., le conseil consent à modifier la réglementation municipale afin d'y permettre l'industrie d'entreposage et le service de location d'équipement dans les zones I-2 et I-4 en plus de favoriser la vente de superficie de terrain dans le parc industriel.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes:

- C Affichage du site du Parc des Iles sur le site web de la municipalité;
- C Publicité dans le Beauce-Média soulignant l'importance de l'achat local;
- C Participation financière à Centraide.

**2008-09-247**

## **6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants:

prélèvements nos 690 à 700 inclusivement, chèques nos 5526 à 5549 inclusivement et chèques nos 5575 à 5605 inclusivement, totalisant trois cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-six dollars et dix-sept cents (388 166,17 \$).

Adoptée

## **7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2008**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2008.

## **8. RÈGLEMENT NO 188-2008 PORTANT SUR LES USAGES PERMIS DANS LES ZONES INDUSTRIELLES I-2 ET I-4 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 160-2007 (175-2007 ET 182-2008)**

### **8.1. Avis de motion**

Avis de motion est déposé par Louise Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 188-2008 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-1 et I-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007 et 182-2008).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Louise Turmel,  
Conseillère

### **2008-09-248 8.2. Adoption du premier projet**

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 188-2008 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007 et 182-2008) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

## **9. DÉPÔT DE SOUMISSIONS**

### **2008-09-249 9.1. Achat de sel à déglacer**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture du sel à déglacement à trois (3) entreprises;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

	Prix (taxes incl.)/t.m. Incluant livraison à St-Isidore	Prix (taxes incl.)/t.m. Excluant livraison à St-Isidore
Mines Seleine ltée	97,74 \$	86,91 \$
Sifto Canada corp.	101,74 \$	84,65 \$
Sel Warwick inc.	106,54 \$	99,89 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat d'achat de sel à déglacer les chemins pour la saison 2008-2009 à la compagnie Mines Seleine ltée, étant le plus bas soumissionnaire, au prix de quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante-

quatorze cents (97,74 \$) la tonne métrique, incluant les taxes et la livraison à Saint-Isidore.

Adoptée

**2008-09-250      9.2. Achat de sable abrasif**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif à quatre (4) entreprises;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

	<u>Prix (taxes incl.)/t.m. - incluant le chargement</u>	
	2008-2009	2009-2010
R.C. Roy inc.	3,16 \$	3,28 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	3,56 \$	3,89 \$
Gravière St-Bernard	5,35 \$	5,35 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de fourniture de sable abrasif d'hiver pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010 à R.C. Roy inc., étant le plus bas soumissionnaire, au prix de trois dollars et seize cents (3,16 \$) la tonne métrique pour la saison 2008-2009 et trois dollars et vingt-huit cents (3,28 \$) la tonne métrique pour la saison 2009-2010, incluant les taxes et le chargement.

Adoptée

**10. DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**2008-09-251      10.1. Nettoyage de puisards**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour le nettoyage des puisards en automne aux entreprises suivantes:

- © Enviroflex
- © Les Entreprises Claude Boutin inc.
- © Veolia ES, Services d'Assainissement inc.
- © Sol-Vac Martineau inc.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal pour jeudi le 25 septembre 2008, 14 heures.

Adoptée

**10.2. Travaux d'asphaltage**

Sujet reporté.

## **11. INSPECTION MUNICIPALE**

### **11.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

2008-09-252

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux suivants, sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Richard Allen:

#### **COÛTS ESTIMÉS**

(incluant les taxes)

#### **Route Maranda**

ensemencement hydraulique  
avec matelas de paille anti-érosion

2 488,89 \$

*Fournisseur: Entreprises paysagistes Jamo inc.*

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

Le dossier concernant le fauchage des terres et terrains vacants est suivi de près par l'inspecteur municipal.

## **12. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **12.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'août 2008.

### **12.2. Dossiers des nuisances**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'août 2008.

2008-09-253

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore régleme les nuisances et l'entreposage sur le territoire par le règlement no 10-94 et les règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable suivant a reçu des avis d'infraction et/ou résolution à cet effet l'enjoignant à se conformer aux dispositions desdits règlements:

#### **Délai**

C Ferme Palmarie inc.  
route Kennedy  
(Matricule 6059-36-6388)

15 juin 2008

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirme que le propriétaire de l'immeuble précité ne s'est pas conformé aux exigences de la municipalité à ce jour;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Sylvain, Parent, Gobeil, Avocats, à intenter une poursuite pénale contre Ferme Palmarie inc., devant la Cour



municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner les infractions aux règlements d'urbanisme et/ou au règlement sur les nuisances et obtenir, le cas échéant, une ordonnance d'enlèvement des nuisances et/ou de remise en état de l'immeuble situé sur la route du Président-Kennedy, à Saint-Isidore.

Adoptée

**2008-09-254**

**12.3. Mise aux normes des installations septiques**

ATTENDU QUE par la résolution no 2008-05-135, la municipalité de Saint-Isidore a informé la MRC de La Nouvelle-Beauce de l'intention d'adhérer à la proposition de démarche de mise aux normes des installations septiques soumise le 1er mai 2008;

ATTENDU QUE la municipalité demandait une estimation des coûts afin d'être en mesure de poursuivre la réflexion;

ATTENDU QUE six (6) municipalités ont officiellement manifesté leur intérêt à adhérer à ladite proposition;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du projet doit faire l'objet d'une entente intermunicipale précisant les mandats de chaque partie ainsi que la répartition des coûts dont un estimé a été produit le 26 août 2008;

ATTENDU QUE la MRC prévoit que cette nouvelle activité pourra débuter en janvier 2009 et se financera à même la facturation de services rendus aux citoyens;

ATTENDU QUE chaque municipalité partie à l'entente se verra octroyé un nombre minimal d'interventions auprès des citoyens en fonction du pourcentage d'installations septiques non conformes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil informe la MRC de La Nouvelle-Beauce que la municipalité de Saint-Isidore accepte d'adhérer à la future entente intermunicipale relative à la mise aux normes des installations septiques.

Adoptée

**13. SÉCURITÉ DES INCENDIES**

**2008-09-255**

**13.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service de sécurité des incendies:

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

Réparation de 2 bornes fontaine points d'eau Maranda et Couture réparation du couvercle au point d'eau Lagrange <i>Fournisseurs: entrepreneurs locaux</i>	14 786,62 \$
Formation de 5 pompiers entretien préventif sur autopompe	1 128,75 \$

(+ 101,59 \$/hre si réparation de bris détectés)

*Fournisseur: Alain Côté Consultant inc.*

Formation de 10 pompiers  
opérateur d'autopompe

5 022,94 \$

*Fournisseurs: MRC de La Nouvelle-Beauce*

*École nationale des pompiers du Québec*

Adoptée

## **14. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

### **14.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2**

#### **14.1.1. Travaux d'aménagement du parc récréatif - suite**

Sujet reporté.

## **15. PROLONGEMENT DE LA RUE DES MERLES**

### **15.1. Constructions Edguy inc.**

#### **2008-09-256      15.1.1. Recommandation de paiement no 3**

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 3 à Constructions Edguy inc. concernant les travaux d'infrastructures dans la rue des Merles, au montant de quarante-six mille neuf cent trente-neuf dollars et soixante-dix-sept cents (46 939,77 \$), taxes incluses.

Adoptée

#### **2008-09-257      15.1.2. Recommandation d'acceptation provisoire des travaux**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,  
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation d'acceptation provisoire des travaux d'infrastructures dans la rue des Merles et recommande le paiement de vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars et soixante cents (27 588,60 \$), incluant les taxes à l'entrepreneur Constructions Edguy inc.

Adoptée

## **16. MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

#### **2008-09-258      16.1. Renouvellement du contrat de déneigement - route du Vieux-Moulin**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre du ministère des Transports adjugeant un contrat de déneigement et déglacage d'une durée d'un (1) an, avec possibilité d'extension pour les deux (2) années subséquentes, au montant de trente-

six mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars et soixante-quinze cents (36 594,75 \$) pour la saison 2008-2009 et ce, afin d'entretenir la route du Vieux-Moulin et une partie du rang de la Rivière.

QUE le ministère des Transports maintienne la clause de périodes pré-saison et post-saison ainsi que celle de compensation pour le carburant.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous les documents relatifs audit contrat.

Adoptée

## **17. PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN - Ferme Justin Fortin inc.**

**2008-09-259**

### **17.1. Mandat pour la consultation publique**

CONSIDÉRANT QUE suite à la levée du moratoire sur les élevages porcins, de nouvelles responsabilités incombent à la municipalité de Saint-Isidore, en matière de développement durable et de cohabitation harmonieuse, particulièrement entre les activités agricoles d'élevages porcins et les autres activités non agricoles qui sont présentes sur le territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE lesdites responsabilités se traduisent par la tenue de séances de consultation publiques en regard à l'application des articles 164.4.3 à 164.4.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ce, suite à la réception du certificat d'autorisation provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate la MRC de La Nouvelle-Beauce à procéder à une séance de consultation publique relativement au projet de construction d'un élevage porcin et d'un réservoir à lisier sur le lot 3 028 099 situé au 2042, route du Président-Kennedy à Saint-Isidore, propriété de Ferme Justin Fortin inc.

QUE les frais encourus pour ladite séance de consultation publique soient absorbés en majeure partie lors de la délivrance du permis de construction.

Adoptée

### **18. Divers**

Aucun sujet.

### **19. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clément Morin, maire, déclare la séance close.

**2008-09-260**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 45.

Adopté ce \_\_\_\_\_ 2008.

Clément Morin  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*